

# CS CP PPAM : Certificat de spécialisation conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales

## Financement

---

Formation professionnelle continue  
**Non conventionnée / sans dispositif**

## Organisme responsable et contact

---

MFR DE L'ENTRE 2 MERS  
**Céline BERNARD**  
05.56.23.01.32  
celine.bernard@mfr.asso.fr

## Accès à la formation

---

### Publics visés :

**Demandeur d'emploi**  
**Jeune de moins de 26 ans**  
**Personne handicapée**  
**Salarié(e)**  
**Actif(ve) non salarié(e)**

### Sélection :

**Dossier**  
**Tests**  
**Entretien**  
**Épreuves écrites**

### Niveau d'entrée requis :

**Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

### Conditions d'accès :

le certificat de spécialisation « plantes à parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel » est accessible aux candidats titulaires : - du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » ; - du brevet professionnel option « productions horticoles » ; - du baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ; - du baccalauréat professionnel « productions horticoles » ; - du brevet de technicien agricole option « production », qualifications professionnelles « technicien généraliste », « conduite de l'exploitation de polyculture élevage », « horticulture », « cultures de plein champ », « pépinières » ; - du brevet de technicien supérieur agricole options « analyse et conduite de systèmes d'exploitation », « productions horticoles », « technologies végétales », ou, sur décision du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au moins équivalent, de spécialité voisine, ou d'attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives. L'accès en formation est accessible, après satisfaction aux évaluations de pré-requis organisées par la MFR, pour les candidats justifiant de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes cités ci-dessus. Sur décision dérogatoire accordée par le directeur régional de la DRAAF, les candidats ne possédant pas l'un des diplômes figurant sur la liste ci-dessus mais qui justifie du suivi de la formation complète y conduisant, après examen de leur dossier intégrant, le cas échéant, les autres formations suivies ou les activités exercées peuvent accéder à la formation. Sur décision dérogatoire accordée par le directeur de la DRAAF et après satisfaction aux évaluations de pré-requis organisées par la MFR

### Prérequis pédagogiques :

le certificat de spécialisation « plantes à parfum, aromatiques et médicinales à usage artisanal ou industriel » est accessible aux candidats titulaires : - du brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » ; - du brevet professionnel option « productions horticoles » ; - du baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ; - du baccalauréat professionnel « productions horticoles » ; - du brevet de technicien agricole option « production », qualifications professionnelles « technicien généraliste », « conduite de l'exploitation de polyculture élevage », « horticulture », « cultures de plein champ », « pépinières » ; - du brevet de technicien supérieur agricole options « analyse et conduite de systèmes d'exploitation », « productions horticoles », « technologies végétales », ou, sur décision du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, d'un diplôme ou titre homologué de niveau au

moins équivalent, de spécialité voisine, ou d'attestation de suivi de formations reconnues dans les conventions collectives. L'accès en formation est accessible, après satisfaction aux évaluations de pré-requis organisées par la MFR, pour les candidats justifiant de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau de l'un des diplômes cités ci-dessus. Sur décision dérogatoire accordée par le directeur régional de la DRAAF, les candidats ne possédant pas l'un des diplômes figurant sur la liste ci-dessus mais qui justifie du suivi de la formation complète y conduisant, après examen de leur dossier intégrant, le cas échéant, les autres formations suivies ou les activités exercées peuvent accéder à la formation. Sur décision dérogatoire accordée par le directeur de la DRAAF et après satisfaction aux évaluations de pré-requis organisées par la MFR

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

## Objectif de la formation

Le titulaire du CS CP PPAM travaille sur une exploitation agricole, en coopérative ou en laboratoire. Ce certificat forme des spécialistes qui pourront accéder à des postes de techniciens, de chefs de culture ou d'exploitation. La production de plantes à parfums, aromatiques et médicinales permet de développer des activités en lien avec de nombreux secteurs porteurs : parfumerie, aromathérapie, phytothérapie, industrie pharmaceutique ... Les objectifs : - Maîtriser la conduite de culture et la transformation des PPAM en Agriculture Biologique - Connaître et appliquer la réglementation pour développer une activité dans le secteur - Acquérir les compétences nécessaires à la commercialisation La formation s'articulera entre des enseignements en centre de formation et des stages en entreprise. Des travaux sur le terrain permettront aux apprenants de développer des compétences pratiques : culture, cueillette, distillation, visites d'exploitation ...

## Contenu et modalités d'organisation

UC1 (278 h) - Assurer le pilotage technico-économique de la culture PPAM (Produire les plantes dans des conditions optimales) UC2 (139 h) - Réaliser les interventions liées à la culture de PPAM (Assurer la production de produits commercialisables) UC3 (35h) - Cueillette de plantes sauvages Le certificat est délivré en fonction des résultats obtenus aux contrôles des Unités Capitalisables (UC). Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres, le diplôme pouvant être validé sur une durée de 5 ans, à partir de l'obtention de la première UC.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

## Validation(s) Visée(s)

Certificat de spécialisation conduite de la production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales mention cueillette de plantes sauvages - Niveau 4 : **Baccalauréat (Niveau 4 européen)**

**MON COMPTE FORMATION** Éligible au CPF

## Et après ?

Suite de parcours

Installation / création d'entreprise insertion professionnelle

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00230369</b>	du 28/03/2022 au 14/10/2022	La Sauve (33)	MFR DE L'ENTRE 2 MERS		  	
<b>00332212</b>	du 27/03/2023 au 13/10/2023	La Sauve (33)	MFR DE L'ENTRE 2 MERS		 	
<b>00352926</b>	du 05/02/2024 au 30/08/2024	La Sauve (33)	MFR DE L'ENTRE 2 MERS		 	
<b>00414637</b>	du 05/02/2024 au 30/08/2024	La Sauve (33)	MFR DE L'ENTRE 2 MERS		Non éligible 	
<b>00414635</b>	du 05/02/2024 au 30/08/2024	La Sauve (33)	MFR DE L'ENTRE 2 MERS		Non éligible 	
<b>00540880</b>	du 30/01/2025 au 29/08/2025	La Sauve (33)	MFR DE L'ENTRE 2 MERS		Non éligible 	

00507098

du 30/01/2025 au  
29/08/2025

La Sauve (33)

MFR DE L'ENTRE 2  
MERS

MON  
COMPTE  
FORMATION

FPC

00550263

du 30/01/2025 au  
29/08/2025

La Sauve (33)

MFR DE L'ENTRE 2  
MERS

Non  
éligible

Contrat  
pro